

**Certificat d'examen de type  
n° F-03-J-394 du 13 novembre 2003**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/22/D110426-D1**

**Cinémomètre MULTANOVA type 6F 2**

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 7 janvier 1991 modifié par l'arrêté du 14 avril 1995 relatif à la construction, au contrôle et aux modalités techniques d'utilisation des cinémomètres de contrôle routier.

**FABRICANT:**

MULTANOVA A.G., CH-8612, Uster 2, SUISSE.

**DEMANDEUR :**

ROBOT Visual Systems GmbH, Opladener Strasse 202, 40789 Monheim, ALLEMAGNE.

**OBJET :**

Le présent certificat transfère à la société ROBOT Visual Systems le bénéfice du certificat d'examen de type n° F-03-J-288 du 09 septembre 2003 renouvelant la décision n° 93.00.251.001.1<sup>(1)</sup> du 16 mars 1993, transférée au profit de la société MERCURA par la décision n° 99.00.251.002.1 du 15 juillet 1999 et complétée par la décision n° 01.00.251.001.1 du 21 juin 2001 et par le certificat d'examen de type n° 02.00.251.001.1 du 23 août 2002.

**CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques du cinémomètre MULTANOVA type 6F 2 faisant l'objet du présent certificat restent identiques à celles des décisions et certificats sus-visés .

Les conditions qui ont permis d'accorder les décisions et les certificats précités restent valables.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires portées sur les cinémomètres MULTANOVA types 6F2 sont modifiées comme indiqué en annexe au présent certificat.

Le numéro de décision d'approbation figurant sur la plaque d'identification des instruments demeure inchangé, à savoir :

- n° 93.00.251.001.1. du 16/03/1993.

Le numéro et la date du présent certificat seront reportés sur le carnet métrologique des instruments neufs.

**DEPÔT DE MODÈLE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/D110426-D1 et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 09 septembre 2013.

Pour le Directeur Général  
Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

(1) Revue de Métrologie, mars 1993 page 406.

Annexe au certificat n° F-03-J-394

Plaques signalétiques du Multanova 6F 2 et de ses composants

Unité de contrôle du système



Unité de commande



SmartCamera



Capteur Radar

